

CONFÉDÉRATION SUISSE
INSTITUT FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

(11) **CH 695 496 A5**

Brevet d'invention délivré pour la Suisse et le Liechtenstein

Traité sur les brevets, du 22 décembre 1978, entre la Suisse et le Liechtenstein

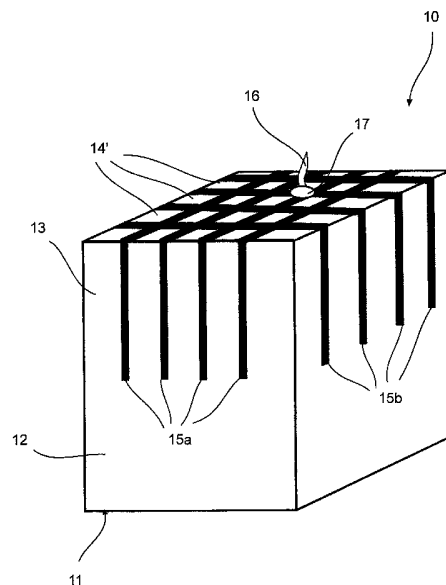
(51) Int. Cl.: **C10L 11/00** (2006.01)
C10L 11/04 (2006.01)
C10L 11/06 (2006.01)
B27M 1/00 (2006.01)
C10L 5/40 (2006.01)
C10L 5/44 (2006.01)

(12) **FASCICULE DU BREVET**

(21) Numéro de la demande: 00476/02	(73) Titulaire(s): Daniel Quartier, Les Leuba 2117 La Côte-aux-Fées (CH)
(22) Date de dépôt: 19.03.2002	(72) Inventeur(s): Daniel Quartier, 1400 Yverdon-les-Bains (CH)
(24) Brevet délivré: 15.06.2006	(74) Mandataire: Cabinet Roland Nithardt Conseils en Propriété Industrielle S.A., Y-Parc 9, rue Galilée 1400 Yverdon-les-Bains (CH)
(45) Fascicule du brevet publié: 15.06.2006	

(54) **Allume-feu en bois.**

(57) L'allume-feu (10) est réalisé à l'aide d'un plot de bois (11). Il comprend une embase (12) pleine et un élément d'amorçage (13) constitué d'un ensemble de pièces espacées les unes des autres. Ces pièces espacées les unes des autres sont des baguettes (14') séparées par deux séries d'espaces (15a, 15b) réalisés par des traits de scie croisés parallèles à l'axe du plot. Ces baguettes (14') sont solidaires de l'embase (12), étant donné que les traits de scie ont une profondeur inférieure à la longueur du plot. Ces traits de scie peuvent être donnés par une seule lame de scie circulaire ou par plusieurs lames montées parallèlement sur le même arbre. L'élément d'amorçage (13) est équipé d'une mèche (16) fixée avec une substance à combustion rapide (17).



Description

[0001] La présente invention concerne un allume-feu en bois naturel ou reconstitué.

[0002] On connaît déjà des allume-feu de ce type constitués par exemple de petits fagots de baguettes en bois liées par un lien souple et comportant une mèche d'allumage collée aux baguettes.

[0003] Ces fagots sont relativement compliqués à fabriquer et de ce fait coûteux. En effet, leur production nécessite la préparation d'un ensemble de baguettes de même longueur, l'assemblage d'un nombre prédéterminé de ces baguettes, l'insertion d'une mèche puis la ligature des baguettes pour constituer le fagot. Cette succession d'opérations requiert une certaine dextérité et prend du temps, ce qui renchérit considérablement le produit final, même si la matière première est bon marché.

[0004] En outre, le fait que les baguettes soient serrées les unes contre les autres constitue un handicap, étant donné que pour l'allumage d'un feu il est bien connu que le petit bois doit être avantageusement disposé de façon espacée pour procurer à la flamme la quantité d'oxygène nécessaire à la combustion.

[0005] Le but de la présente invention est de pallier ces inconvénients en fournissant un allume-feu en bois naturel ou reconstitué efficace et bon marché.

[0006] Ce but est atteint par un dispositif tel que décrit en préambule, caractérisé en ce qu'il comporte au moins un plot comprenant une embase pleine et un élément d'amorçage constitué d'un ensemble de pièces espacées les unes des autres, ces pièces étant solidaires de ladite embase, et cet élément d'amorçage étant équipé d'une mèche fixée avec une substance à combustion rapide.

[0007] Selon un mode de réalisation avantageux lesdites pièces espacées les unes des autres sont des lamelles séparées par des espaces réalisés par des traits de scie parallèles à l'axe dudit plot et parallèles entre eux. Ce mode de réalisation est particulièrement économique parce que la fabrication du produit est extrêmement rapide.

[0008] Selon une autre forme de réalisation avantageuse, lesdites pièces espacées les unes des autres sont des baguettes séparées par deux séries d'espaces réalisés par des traits de scie croisés parallèles à l'axe dudit plot. Ce mode de réalisation donne au produit une grande efficacité.

[0009] D'une manière préférentielle, la profondeur des traits de scie est sensiblement comprise entre 20 et 80% de la longueur dudit plot.

[0010] Selon un mode de réalisation préféré, ledit matériau à combustion rapide est de la cire. Cette cire est avantageusement disposée entre au moins deux pièces espacées l'une de l'autre.

[0011] Selon une forme de réalisation particulière, ledit plot a une forme cylindrique. Selon un autre mode de réalisation particulière, ledit plot a une forme parallélépipédique. L'allume-feu peut comporter plusieurs plots de forme parallélépipédique assemblés au moyen d'un lien.

[0012] Ledit lien est de préférence une bride souple. Il peut également être constitué par de la colle.

[0013] La présente invention et ses avantages apparaîtront mieux dans la description suivante de différents modes de réalisation de l'invention, en référence aux dessins annexés, dans lesquels:

la fig. 1 est une vue en perspective illustrant une première forme de réalisation de l'allume-feu selon l'invention,

la fig. 2 est une vue en perspective illustrant une deuxième forme de réalisation de l'allume-feu selon l'invention, et

la fig. 3 est une vue en perspective illustrant une troisième forme de réalisation de l'allume-feu selon l'invention,

[0014] L'allume-feu 10 tel que représenté par la fig. 1 est réalisé à l'aide d'un plot 11 qui est un tronçon de carrelot de section carrée ou rectangulaire. Ce plot est de préférence en bois naturel, par exemple en résineux, mais pourrait également être constitué de bois reconstitué, par exemple de copeaux agglomérés au moyen d'un liant synthétique. Il comprend une embase 12 pleine et un élément d'amorçage 13 constitué d'un ensemble de pièces 14 espacées les unes des autres. Ces pièces 14 sont des lamelles de bois séparées par des espaces 15 réalisés par exemple par des traits de scie parallèles à l'axe dudit plot 11 et parallèles entre eux. Ils sont solidaires de ladite embase 12, étant donné que les traits de scie ont une profondeur inférieure à la longueur du plot. Ces traits de scie peuvent être donnés par une seule lame de scie circulaire ou par plusieurs lames montées parallèlement sur le même arbre. Dans le premier cas les traits de scie sont faits successivement et l'opérateur est obligé de déplacer le plot après chaque passage, alors que dans le deuxième cas, l'ensemble des espaces 15 peut être réalisé simultanément, d'où un gain de temps appréciable.

[0015] L'élément d'amorçage 13 est équipé d'une mèche 16 fixée avec une substance à combustion rapide 17, par exemple de la cire ou tout autre produit naturel ou synthétique ayant les mêmes propriétés.

[0016] L'allume-feu 10 de la fig. 2 diffère de celui de la fig. 1 en ce qu'il comporte une première série d'espaces 15a parallèles entre eux et une deuxième série d'espaces 15b également parallèles entre eux, mais perpendiculaires à la première série d'espaces 15a. Ces deux séries d'espaces sont de préférence réalisées successivement par une ou plusieurs lames de scie circulaire, le plot étant tourné de 90° entre les deux opérations. L'avantage de cette réalisation réside dans le fait que l'élément d'amorçage 13 n'est plus constitué d'un ensemble de lamelles de bois séparées par des espaces, mais par un ensemble de baguettes 14'. Les espaces sont plus nombreux et l'apport d'oxygène pour la combustion est plus efficace.

[0017] Les deux allume-feu des fig. 1 et 2 ont une forme générale parallélépipédique. Ils peuvent être constitués d'un ou de plusieurs plots identiques ou similaires maintenus ensemble par un lien, par exemple une bride souple ou par de la colle.

[0018] L'allume-feu 10 de la fig. 3 a une forme cylindrique. Les traits de scie 15a, 15b qui ont permis de réaliser les espaces entre les baguettes ont été faits de façon croisée comme spécifié en référence à la fig. 2.

[0019] L'allume-feu selon l'invention illustré sous trois formes de réalisation différentes est particulièrement avantageux en ce qu'il permet de tirer le meilleur profit de déchets de bois, notamment de restes de coupes en scierie ou en menuiserie. Il est facile à fabriquer et son prix de revient est extrêmement bas. Il est très efficace, parce que l'élément d'amorçage, qui prend feu très rapidement, transmet d'une manière efficace la flamme à l'embase qui communique le feu aux autres combustibles. L'allume-feu est entièrement naturel et ne nécessite aucune imprégnation avec des hydrocarbures ou leurs dérivés pour remplir sa fonction avec efficacité, contrairement à la plupart des allume-feu connus.

Revendications

1. Allume-feu en bois naturel ou reconstitué, caractérisé en ce qu'il comporte au moins un plot (11) comprenant une embase pleine (12) et un élément d'amorçage (13) constitué d'un ensemble de pièces (14) espacées les unes des autres, ces pièces étant solidaires de ladite embase (12), et ledit élément d'amorçage (13) étant équipé d'une mèche (16) fixée avec une substance à combustion rapide (17).
2. Allume-feu selon la revendication 1, caractérisé en ce que lesdites pièces (14) espacées les unes des autres sont des lamelles séparées par des espaces réalisés par des traits de scie (15) parallèles à l'axe dudit plot et parallèles entre eux.
3. Allume-feu selon la revendication 1, caractérisé en ce que lesdites pièces espacées les unes des autres sont des baguettes (14) séparées par deux séries d'espaces (15a, 15b) réalisés par des traits de scie croisés parallèles à l'axe dudit plot.
4. Allume-feu selon l'une quelconque des revendications 2 ou 3, caractérisé en ce que la profondeur des traits de scie (15; 15a, 15b) est sensiblement comprise entre 20 et 80% de la longueur dudit plot (11).
5. Allume-feu selon la revendication 1, caractérisé en ce que ledit matériau à combustion rapide (17) est de la cire.
6. Allume-feu selon les revendications 1 et 5, caractérisé en ce que la cire est disposée dans au moins deux pièces (14) espacées les unes des autres.
7. Allume-feu selon la revendication 1, caractérisé en ce que ledit plot (11) a une forme cylindrique.
8. Allume-feu selon la revendication 1, caractérisé en ce que ledit plot (11) a une forme parallélépipédique.
9. Allume-feu selon la revendication 8, caractérisé en ce qu'il comporte plusieurs plots de forme parallélépipédique assemblés au moyen d'un lien.
10. Allume-feu selon la revendication 9, caractérisé en ce que ledit lien est une bride souple.
11. Dispositif selon la revendication 9, caractérisé en ce que ledit lien est constitué de colle.

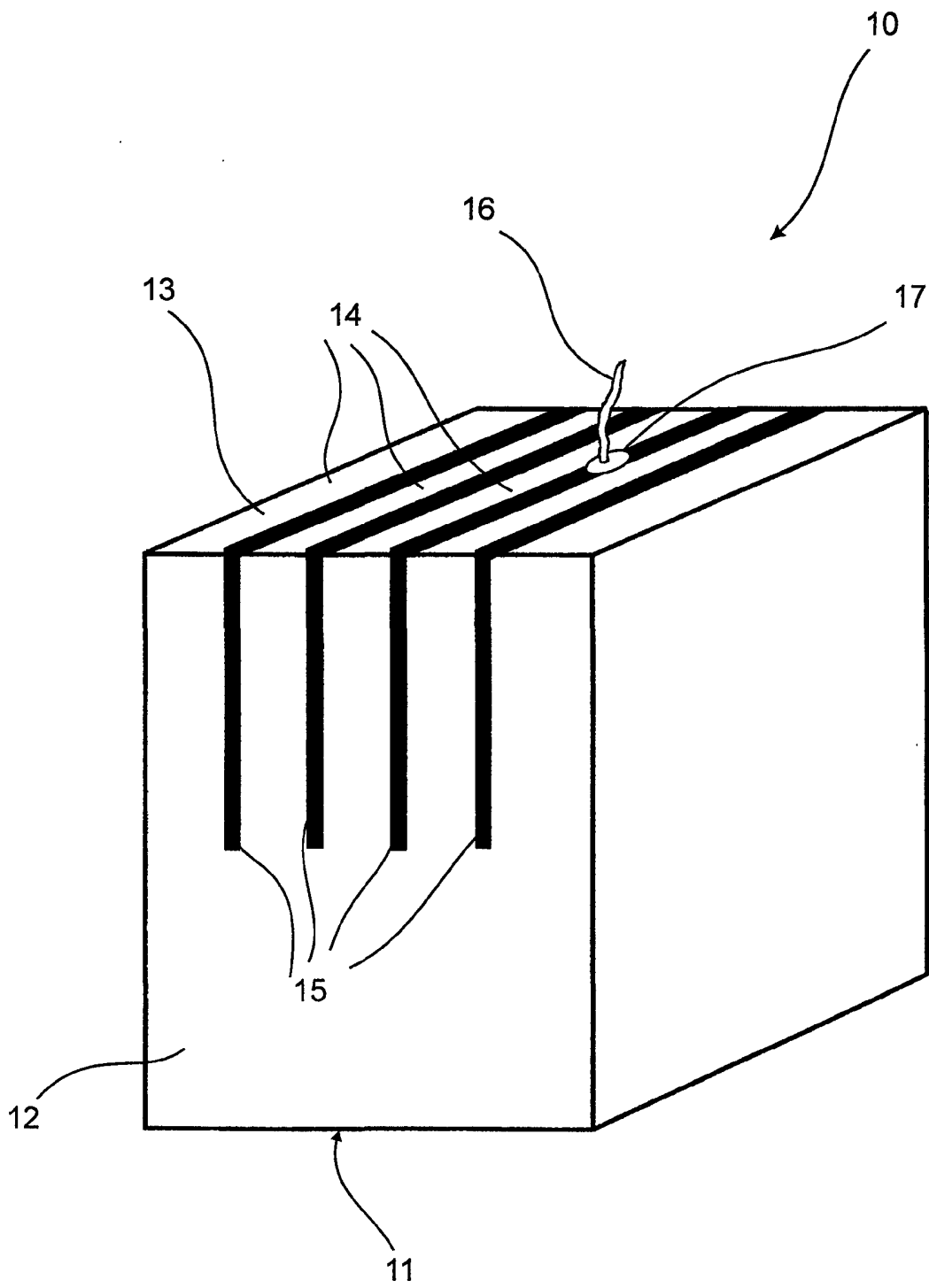


FIG. 1

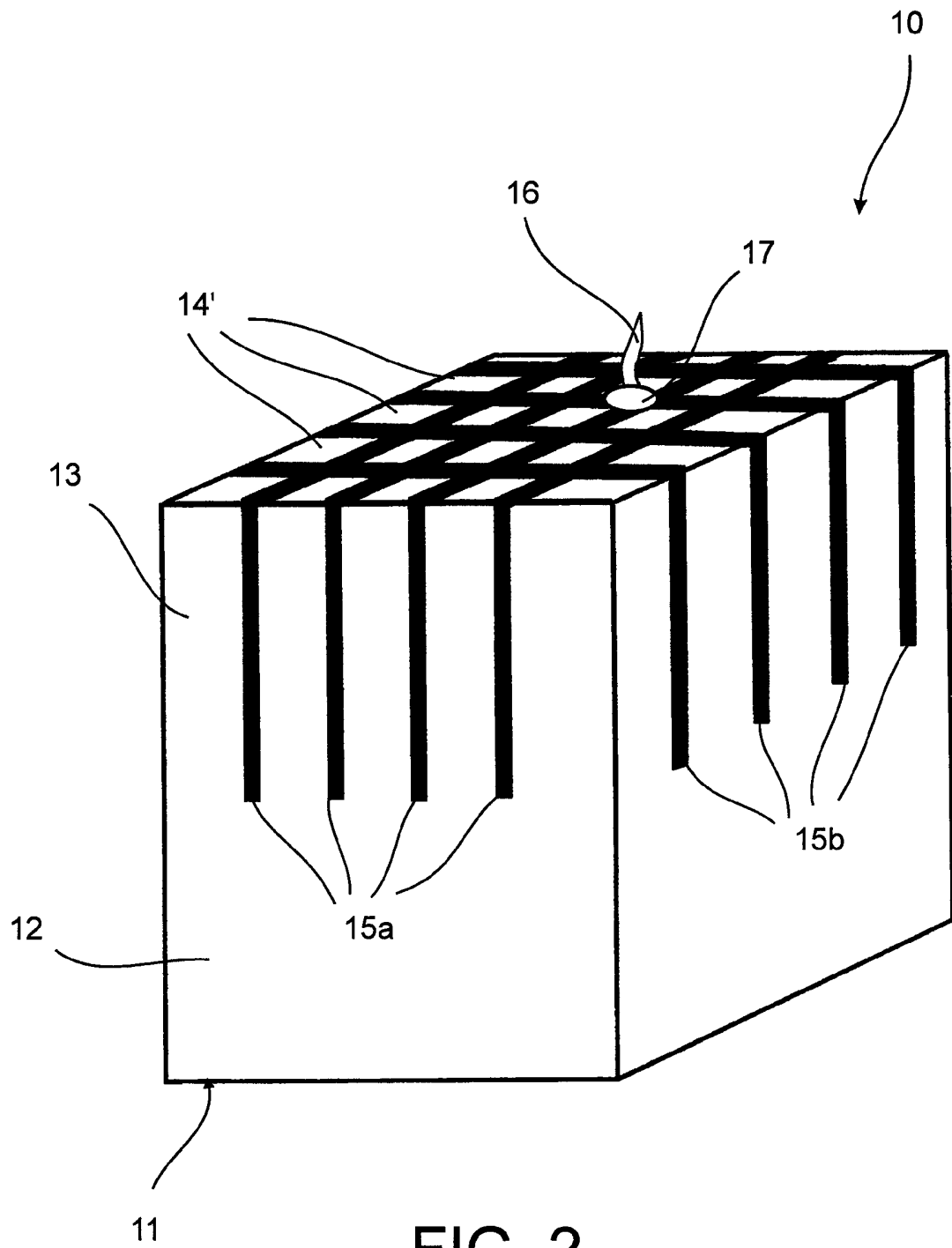


FIG. 2

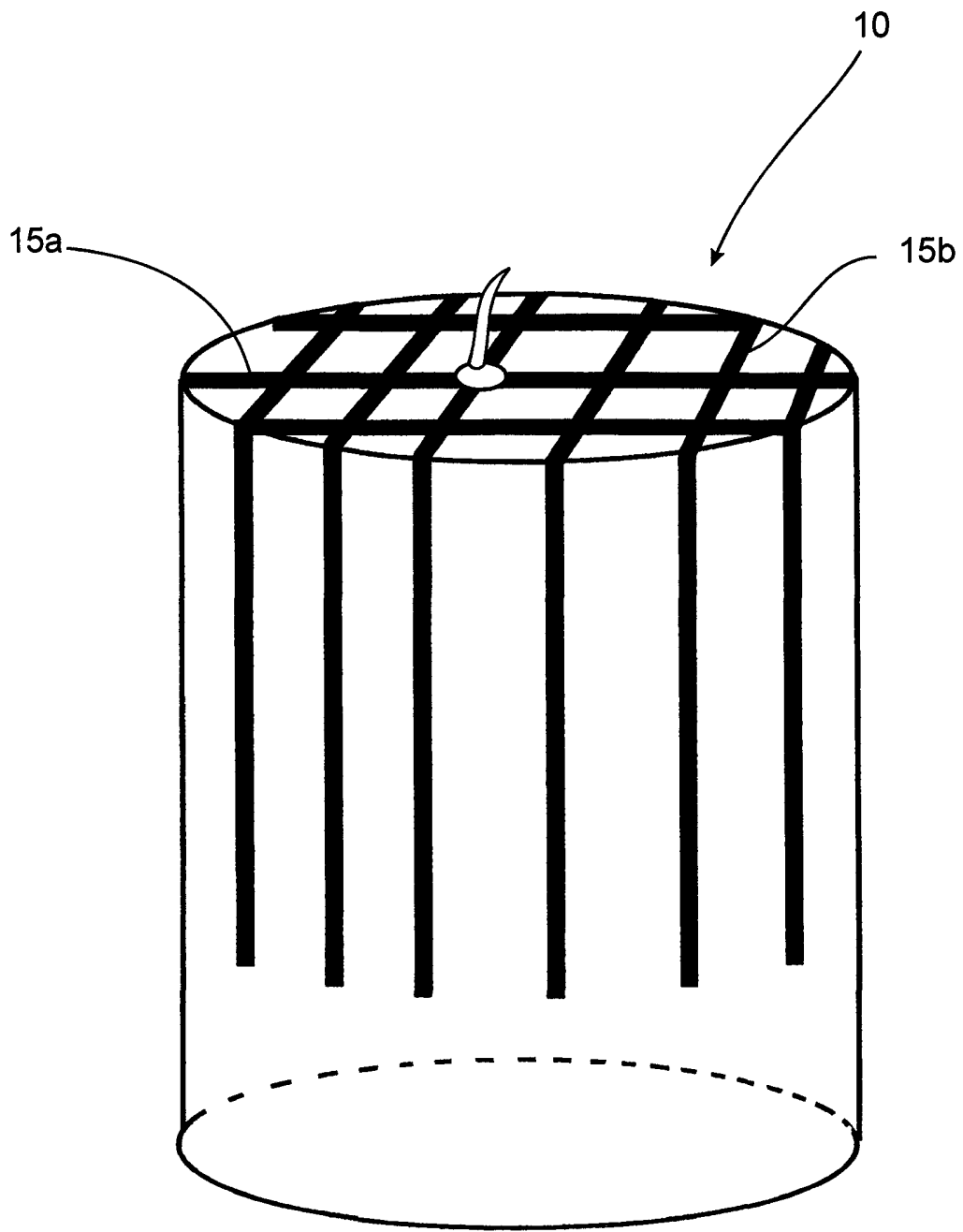


FIG. 3